

"Préparer l'Alliance pour l'avenir" dans Revue de l'OTAN (Février 1994)

Légende: En février 1994, Manfred Wörner, secrétaire général de l'OTAN et président du Conseil de l'Atlantique Nord, décrit dans la Revue de l'OTAN les nouvelles missions de l'Alliance atlantique.

Source: Revue de l'OTAN. Réd. Chef Jenner, Peter. Février 1994, n° 1; Vol. 42. Bruxelles: OTAN. ISSN 0255-3813.

"Préparer l'Alliance pour l'avenir", auteur:Wörner, Manfred , page:3-6.

Copyright: NATO / OTAN

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"preparer_l_alliance_pour_l_avenir"_dans_revue_de_l_otan_fevrier_1994-fr-b24855f2-95af-4eae-a145-561993df0163.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 10/04/2013

Préparer l'Alliance pour l'avenir

Manfred Wörner

Secrétaire général et Président du Conseil de l'Atlantique Nord

Le Sommet de Bruxelles marque un tournant historique dans la vie de notre Alliance. En effet, les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN ont fait de grands pas en avant sur différents fronts. Leurs décisions constituent les orientations de l'Alliance jusqu'à la fin de cette décennie. Cette rencontre au sommet a été la quatrième du genre en un peu moins de quatre ans, mais seulement la treizième en quarante-cinq ans d'histoire de l'OTAN. La fréquence des récents sommets reflète l'adaptation de l'Alliance aux changements considérables qui sont survenus en Europe depuis 1989 et le rôle central que notre organisation continue de jouer dans cette période de transition.

A l'issue de ce Sommet, qui a eu lieu au siège de l'OTAN les 10 et 11 janvier, l'Alliance est bien préparée pour l'avenir. Nous avons montré que l'OTAN n'est pas un vestige d'une époque révolue, mais au contraire un instrument adaptable à travers lequel les États membres continuent d'exprimer et de protéger leurs intérêts communs. Je n'ai pu qu'approuver sans réserve lorsque le Président Clinton - au cours de la première journée de discussion du Sommet - a cité feu Walter Lippman, commentateur politique américain, qui avait écrit, à peine trois jours après la signature du Traité de l'Atlantique Nord, en 1949: "On se souviendra de ce pacte alors que les conditions qui y ont présidé ne seront plus la principale préoccupation de l'humanité depuis fort longtemps. Car ce traité reconnaît et proclame une communauté d'intérêts qui est bien plus ancienne que le conflit avec l'Union soviétique, et quoi qu'il advienne, il lui survivra." Aujourd'hui comme par le passé, la plus grande force de l'OTAN est la capacité qu'ont les États membres de se consulter et de se persuader pour parvenir à des conclusions qui sont le reflet d'une sagesse commune bien supérieure à la somme de ses parties.

Le Sommet a tout spécialement assuré le renouveau du partenariat transatlantique en le fondant sur une relation plus mûre entre l'Amérique du Nord et l'Europe. La dimension transatlantique est, et demeurera, essentielle à la sécurité et à la stabilité en Europe. Deuxièmement, nous nous sommes mis d'accord sur le principe de l'ouverture de l'Alliance à de nouveaux membres.

En même temps, nous sommes entrés dans une nouvelle ère de coopération en invitant nos partenaires du CCNA et d'autres États de la CSCE qui sont désireux et capables de participer, de nous rejoindre au sein du Partenariat pour la paix. Nous avons également décidé de procéder à d'importants changements des structures de l'Alliance: nous les rendrons plus souples afin que les ressources de l'OTAN soient employées efficacement à l'appui d'opérations de gestion des crises et de maintien de la paix. Enfin, nous sommes convenus que l'OTAN relèvera le nouveau défi que constitue la prolifération d'armes de destruction massive pour notre sécurité.

Le renouveau du lien transatlantique

En essence, notre Alliance représente la reconnaissance du fait que les intérêts et la destinée de l'Europe et de l'Amérique du Nord sont inextricablement liés. C'est pourquoi la tendance des institutions européennes à élargir leurs compétences en matière de politique étrangère et de sécurité a parfois été accueillie avec des sentiments mitigés par certains des plus ardents partisans de l'OTAN. On a pu craindre à certains moments que l'UEO ou l'Union européenne post-Maastricht ne rivalisent, ne fassent double emploi ou même ne nuisent à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Mais depuis le transfert du secrétariat de l'UEO à Bruxelles, en janvier 1993, les événements ont prouvé que ces craintes étaient sans fondement et confirmé que les nations maintiennent soigneusement le cap de ces organisations sur une voie qui assure une bonne coopération.

Toutefois, le Sommet nous a permis d'aller au delà des intentions précédemment formulées en ce qui concerne l'application des principes de complémentarité et de transparence. Il est désormais clairement reconnu sur les deux rives de l'Atlantique qu'en améliorant la coordination en matière de sécurité et de défense, les Alliés européens pourront apporter une contribution plus substantielle et plus cohérente à

l'ensemble de l'Alliance. J'ai d'ailleurs éprouvé un sentiment d'encouragement tout particulier en entendant le Président Clinton balayer tous les doutes relatifs à l'engagement de son administration aux côtés des Européens pour défendre leurs intérêts de sécurité.

Pour renforcer la capacité des Européens à jouer un rôle plus énergique dans la défense de la sécurité de leur continent, le Sommet a arrêté le principe selon lequel les ressources de l'OTAN seront à la disposition de l'UEO pour des opérations auxquelles l'OTAN choisira de ne pas participer. Cela devrait contribuer à l'établissement d'un meilleur équilibre des responsabilités au sein de l'Alliance.

Les groupes de forces interarmées multinationales

Une des décisions principales du Sommet de Rome, en novembre 1991, a été l'approbation par les chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance du nouveau Concept Stratégique de l'Alliance. Ce document présentait une grande réorientation des efforts de défense de l'OTAN. La nouvelle stratégie a reconnu qu'avec la fin de la guerre froide, il n'était plus nécessaire de maintenir un grand volume de forces à un haut degré de préparation pour intervenir contre l'agression d'un ennemi connu et que les événements nous permettaient au contraire d'adopter un nouveau dispositif de défense fondé sur de moindres niveaux de forces et de préparation. En essence, les Alliés ont admis que de nouveaux risques provenant de nombreuses directions différentes pouvaient peser sur notre sécurité et que l'on pouvait, dans la plupart des cas, y faire face en déployant immédiatement et rapidement des forces extrêmement mobiles. La réponse massive qui aurait été nécessaire en cas d'attaque des pays du Pacte de Varsovie n'était plus de mise.

Selon la même logique, le concept de groupes de forces interarmées multinationales est l'étape suivante de cette adaptation de nos structures de forces. Il apportera la souplesse requise pour permettre à des forces de l'OTAN mais aussi de pays non membres de l'OTAN de participer ensemble à des opérations de maintien de la paix et à d'autres activités de circonstance. Des éléments de commandement appliquant un principe de type "jeu de construction" pourraient être détachés des principaux commandements de l'OTAN afin de mener des opérations sous l'égide de l'OTAN ou, si celle-ci choisit de ne pas intervenir, sous l'égide de l'UEO. Ce concept fournit donc un mécanisme de coopération avec des unités d'Etats extérieurs à la structure militaire intégrée de l'Alliance ou avec des unités représentant d'autres organisations. Il sera ainsi possible de créer des forces permettant aux Alliés d'agir conjointement avec leurs partenaires du CCNA ou d'autres États.

Les chefs d'État et de gouvernement présents au Sommet de Bruxelles ont adopté le concept des groupes de forces interarmées multinationales et confié au Conseil de l'Atlantique Nord, en session permanente, le soin de mettre au point les modalités de son application. Cette tâche inclura également, en coordination avec l'UEO, la définition de dispositions concrètes de mise en œuvre du principe de capacités militaires "séparables mais non séparées" qui pourraient être utilisées par l'OTAN ou par l'UEO. Le Conseil rendra compte de l'application de ces décisions lors de la session ministérielle du printemps 94, qui se tiendra à Istanbul les 9 et 10 juin.

Le Partenariat pour la paix

Parmi toutes les propositions qui ont été faites au Sommet de Bruxelles, le Partenariat pour la paix est celle qui a le plus attiré l'attention. Depuis que notre Alliance a tendu pour la première fois la main de l'amitié aux États d'Europe centrale et orientale lors du Sommet de Londres, en juillet 1990, un de nos principaux objectifs a été d'étendre la stabilité à ces jeunes démocraties. La création du Conseil de Coopération de l'Atlantique Nord (CCNA), fin 91, a affecté l'OTAN plus que toute autre décision prise sous mon mandat de Secrétaire général. Une partie non négligeable du temps, de l'énergie et des ressources de toutes les principales composantes de la structure de l'OTAN - civile ou militaire - est désormais consacrée à des activités définies aux termes du Programme de travail annuel du CCNA et d'autres formes de coopération avec les États d'Europe centrale et orientale et les pays de l'ex-Union soviétique.

Le Partenariat pour la paix ajoute quelques dimensions importantes à notre interaction avec nos partenaires du CCNA. Ainsi, il permettra à ces États de travailler à l'établissement de relations militaires coopératives

avec l'OTAN pour faire, ensemble, de la planification, de la formation et des exercices en vue de renforcer leur capacité d'effectuer des missions dans les domaines du maintien de la paix et des opérations humanitaires. Le Partenariat permettra également d'améliorer la transparence des processus de planification et de budgétisation des défenses nationales ainsi que le contrôle démocratique des forces de défense. Nous sommes convaincus que la réalisation des objectifs du Partenariat contribuera largement au renforcement de la sécurité et de la stabilité en Europe. Par ailleurs, les pays partenaires actifs auront aussi la possibilité de mener des consultations avec l'OTAN s'ils perçoivent qu'une menace directe pèse sur leur intégrité territoriale, leur indépendance politique ou leur sécurité.

Bien entendu, le Partenariat pour la paix est lié à la question de l'élargissement de l'OTAN. Nous comprenons bien le désir de certains gouvernements d'Europe centrale et orientale d'adhérer à l'OTAN, mais les Alliés sont convenus, à l'automne dernier, qu'il ne devrait pas y avoir d'élargissement immédiat. En effet, une telle initiative risquerait de créer de nouvelles divisions en Europe, ce qui, à terme, ferait plus de mal que de bien à la sécurité des États d'Europe centrale et orientale et de l'Europe tout entière. Pour sa part, le Partenariat pour la paix offre à nos partenaires un programme qui facilitera l'interopérabilité et aidera de ce fait les futurs candidats à se préparer à l'adhésion. En n'excluant aucun des partenaires du CCNA, nous montrons clairement que ce Partenariat n'est dirigé contre personne. En fait, ce sont les pays d'Europe centrale et orientale eux même qui, à travers un processus d'auto-sélection - en fonction de leur degré de participation au programme - nous donneront une démonstration de leur désir de se rapprocher de l'OTAN.

Le Partenariat pour la paix représente une nouvelle contribution de l'Alliance à la stabilité en Europe. Il complète d'autres initiatives visant à étayer la sécurité de la nouvelle Europe - et notamment le CCNA. L'Alliance espère qu'en participant à l'instauration d'un climat de plus grande confiance au sein des États européens, le Partenariat et les efforts qui continuent d'être faits à travers le CCNA aideront à créer les conditions nécessaires pour que la CSCE devienne le cœur d'un système de sécurité paneuropéen efficace.

Les autres grands problèmes

Le Sommet a également été l'occasion de réexaminer quelques autres grands problèmes qui concernent l'Alliance. Les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent à la poursuite des progrès réalisés en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Ils ont décidé d'intensifier et de diversifier les efforts politiques et de défense de l'OTAN contre la prolifération et ordonné que les instances appropriées de l'Alliance se mettent immédiatement au travail afin d'établir un cadre global visant à renforcer les mesures de prévention en vigueur et à réduire la menace que constitue la prolifération.

Les chefs d'État et de gouvernement ont également réaffirmé leur soutien à la poursuite de la mise en place d'institutions démocratiques durables et de la réforme économique en Russie et en Ukraine. Ils estiment que cette évolution est importante pour la sécurité et la stabilité de l'ensemble de l'Europe et ont offert d'accroître la coopération avec eux et avec d'autres pays d'Europe centrale et orientale.

En ce qui concerne le tragique conflit qui se poursuit en Bosnie-Herzégovine, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur volonté de contribuer à la mise en œuvre d'un règlement durable. La zone d'exclusion aérienne et l'embargo naval restent en vigueur. Nous avons également rappelé que nous sommes prêts à recourir à la puissance aérienne pour assurer la sécurité des zones protégées et éviter l'étranglement de Sarajevo. En outre, les chefs d'État et de gouvernement ont demandé que l'on cherche un moyen de rouvrir l'aéroport de Tuzla à des fins humanitaires et que l'on établisse des plans pour que le contingent de la FORPRONU stationné à Srebrenica puisse enfin être relevé.

Il n'est pas toujours facile d'évaluer l'importance d'une mesure qui vient d'être prise. Je suis néanmoins convaincu qu'avec quelques années de recul, les initiatives arrêtées par les chefs d'État et de gouvernement à Bruxelles paraîtront capitales. Notre Alliance a déjà beaucoup avancé sur la voie de sa rénovation. Les décisions prises au Sommet garantissent l'efficacité de l'OTAN face aux défis auxquels est confrontée la sécurité européenne à l'approche du XIXe siècle.